



délibération n° C2022-048
du comité syndical
Séance du 14 octobre 2022
Charte de gouvernance Ouest Charge

Nombre de délégués en exercice	: 69
Nombre de délégués présents	: 37
Nombre de pouvoirs	: 15
Nombre de votants	: 52

Le quatorze octobre deux mille vingt-deux, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) - **Secteur du CAP SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) - **Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Xavier BOREL (Le Faou), Philippe BRUN (Crozon) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau) - **Secteur de MORLAIX :** Nathalie BERNARD (Plougasnou), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) - **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Michel BUREL (Plovan) - **Secteur de QUIMPER :** Laure CAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), Pascal MIOSSEC (Langolen) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Nevez), Alain PELIZZA (Saint-Yvi), Jacques RANNOU (Rosporden), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Gilbert MIOSSEC (Communauté de Communes du Pays de Landivisiau)

Excusés : Gildas FOREST (Brélès), Yves ROBIN (Porspoder), Rémy LE COZ (Plouhinec), Joël BLAIZE (Plomodiern), Christophe BELE (Kernouës), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Gilles CREACH (Taule), François GIROTTO (Plouegat Moysan), Alban LE ROUX (Carantec), Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), André LAUDEN (Plonéis), Patrick GLOUANNEC (Pont-Aven), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération)

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, responsable du pôle administratif et comptable, Morgane BOULIERE, responsable du pôle juridique, Laurence LE VELLY, Responsable du pôle technique

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Charte de gouvernance Ouest Charge

Le président sollicite le Directeur pour présenter le projet de charte de gouvernance Ouest Charge.

Ainsi, Jacques MONFORT rappelle que dès 2018 les Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergie (AODE) des Côtes d'Armor (SDE 22), du Finistère (SDEF) et d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) ont constitué un groupement de commandes pour mutualiser l'exploitation du service de recharge de leurs bornes respectives et ont créé la marque « Ouest Charge » et enregistrée à l'INPI.

Forts de cette expérience et attachés au même objectif de contribuer à l'essor de l'électromobilité, les AODE de la Loire-Atlantique (SYDELA), du Maine-et-Loire (SIEMML), de la Mayenne (TE53) et de la Vendée (SYDEV) ont décidé d'adopter également la marque Ouest Charge le 1er mai 2021.

Aujourd'hui, par l'intermédiaire notamment des AODE propriétaires de bornes, cette marque est associée à près de deux mille points de recharges publics répartis principalement sur l'Ouest de la France. La mutualisation de cette marque par plusieurs AODE est, pour les usagers du service Ouest Charge, le symbole d'une vision partagée en faveur d'un service de mobilité décarbonée harmonisé et de qualité.

La présente charte est souhaitée par les AODE utilisatrices de la marque Ouest Charge afin de préciser les règles, les valeurs, les objectifs communs et les modalités de fonctionnement de la gouvernance à créer pour permettre le développement concerté de la marque Ouest Charge.

La charte a pour objet :

- ⇒ de fédérer un collectif autour de la marque Ouest Charge, favoriser la collaboration des signataires de la présente charte et l'adhésion de futurs nouveaux ambassadeurs de la marque,
- ⇒ de définir la stratégie d'emploi (communication) et de développement (commercialisation) de la marque Ouest Charge en précisant les modalités d'utilisation des moyens et services associés,
- ⇒ de structurer la gouvernance de la marque Ouest Charge par la constitution d'un comité de pilotage, d'un comité technique et de clarifier les rôles attendus des différents acteurs représentants chacun des signataires de la charte (élus, agents, prestataires, ...),
- ⇒ de définir les modalités de décisions de la gouvernance de la marque Ouest Charge pour mettre en œuvre et développer les services associés à cette marque (exemple : processus de création et/ou modification de supports de communication physiques et numériques en cas de changement tarifaire souhaité par un signataire).

Le Président propose à l'assemblée d'adopter la présente charte de gouvernance.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 23 septembre 2022,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la charte de gouvernance Ouest Charge,
- autorise le Président à signer la charte et tout avenant.

Le 8 décembre 2022

**Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF**



**Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance**